

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 23199
Numéro SIREN : 487 741 373
Nom ou dénomination : 270 INVESTMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2022 sous le numéro de dépôt 170827

270 INVESTMENTS

Société par actions simplifiée au capital de 32.128.700 euros

Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75015 Paris

487 741 373 R.C.S Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

EXTRAIT

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte que le mandat de Président de Monsieur Nicolas MONNIER est arrivé à expiration à l'issue des décisions de l'Associé Unique en date du 30 juin 2022 portant approbation des comptes clos au 31 décembre 2022.

L'Associé Unique, après avoir connaissance des dispositions de l'article 13 des statuts de la Société disposant que l'article 13 -2° « Durée des Fonctions – Rémunération » des statuts disposant que « *le mandat du Président est de SIX (6) ans. Il est renouvelable sans limitation. Le mandat du Président prend fin à l'issue de la délibération collective des associés ou la délibération de l'associé unique relative aux comptes de l'exercice et tenue ou intervenue au cours de l'année pendant laquelle la période de six ans expire* », décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Nicolas MONNIER pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique qui sera appelé à statuer en 2028 sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Nicolas MONNIER exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

[...]

Monsieur Nicolas MONNIER accepte le renouvellement de ses fonctions de Président, et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher le renouvellement de son mandat et l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et de l'article 14 « Directeur Général » disposant que « *le Directeur Général est nommé par le Président. [...] Le mandat du directeur Général prend fin en même temps que celui du Président l'ayant nommé* », prend acte que le mandat de Directeur Général de Monsieur Guillaume DELMAS est arrivé à expiration à l'issue des décisions de l'Associé Unique en date du 30 juin 2022 portant approbation des comptes clos au 31 décembre 2022, comme celui de Président de Monsieur Nicolas MONNIER, Président l'ayant nommé en qualité de Directeur Général.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la volonté de Monsieur Nicolas MONNIER de renouveler en qualité de Directeur Général Monsieur Guillaume DELMAS, prend acte du renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Guillaume DELMAS.

Conformément aux dispositions de l'article 14 « Directeur Général » des statuts, Monsieur Guillaume DELMAS exercera les fonctions de Directeur Général tant que Monsieur Nicolas MONNIER exercera les fonctions de Président.

Le Président peut lui confier toute délégation de pouvoir en vue de la réalisation d'opération déterminées dans la limite de ses propres pouvoirs.

[...]

Monsieur Guillaume DELMAS accepte le renouvellement de ses fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées, et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher le renouvellement de son mandat et l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Copie certifiée conforme à l'original



Le Président
Monsieur Nicolas MONNIER